

**3DS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 6 RUE D'ARMAILLE, 75017 PARIS**  
**952 336 881 RCS PARIS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 28 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt cinq,  
Le 28 Novembre, à 18 heures,

La société 28 COM, Associé Unique de la société 3DS,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 19 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

La société 28 COM associé Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 janvier. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 13 mois et sera clos le 31 janvier 2026.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 19 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 19 - EXERCICE SOCIAL**

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er février et finit le 31 JANVIER."

Le second paragraphe est supprimé.

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

